



**Lettre
d'information de
l'Amicale
des Chefs
d'Établissement
de La Poste**



n° **10-04** mensuel

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 14 OCTOBRE 2004**

Introduction.

→ Le Président Doris STEBIG fait part du **le décès de Raphaël DURA**, survenu le 08 octobre 2004, à l'âge de 93 ans. Les faits marquants de sa carrière et de sa personnalité sont retracés par Bernard MOREAU. Les membres du CA observent une minute de silence à sa mémoire.

→ **Daniel LAVISSE** est à l'honneur, après 41 ans au service de l'Amicale, il **quitte ses responsabilités au sein du Bureau National des Retraités** pour prendre « une 2^{ème} retraite ». Les membres de CA lui font une ovation bien méritée.

→ Doris STEBIG annonce qu'il a obtenu **une audience obtenue auprès du Président Jean Paul BAILLY le 9 décembre prochain.**

D'autre part, les Présidents de métiers ont accepté une rencontre avec les membres du Bureau National : **Raymond REDDING** pour le Courrier le 09/11/04, et **Philippe VERDIER** pour le Réseau le 10/11/04.

1. Le tour des Délégations.

→ Doris STEBIG a **participé à de nombreuses Assemblées Générales** de délégation ou de département. Il constate la **similitude des problèmes rencontrés.**

Alain AMALRIC pour Midi Atlantique, Roland VEDRENNE pour le Massif Central, Georges BURLION pour l'Est, Roger TANTOT pour Méditerranée, Yannick ROULETTE pour l'Ouest, Joseph REY pour Bourgogne Rhône Alpes, Dominique RIPOLL pour Ile de France et Lucien HOCHEDÉZ pour le

Nord Ouest font remonter les situations suivantes :

→ Dans l'ensemble, la **participation des adhérents** aux AG de Délégations est importante, (élections des membres qui siègeront au CA après le Congrès). Les Assemblées Générales des Délégations Ile de France, Ouest, Nord Ouest et Méditerranée sont programmées pour début 2005.

→ Chez les **Retraités**, le Représentant de zone et les adhérents retraités doivent être systématiquement invités.

→ La **hiérarchie des deux métiers** du Courrier et du Réseau est présente (Directeurs ou représentants). Les travaux se font en ateliers sur les métiers et la trésorerie, puis en synergie transversale. Les échanges directs sont en général fructueux.

→ Les **différents sujets** portent sur l'évolution du RGP, la notion de Chef de Projet et son autonomie, la connaissance des **zones de vie**, des **UGRH**, le **pilottage** et la pression sur les résultats, les **objectifs au Courrier**... Si les relations sont bonnes entre l'ACE et la hiérarchie, et les rencontres programmées, pour autant, l'**incertitude** et le **manque d'information** provoquent l'**inquiétude** chez les collègues.

→ Le **Siège** programme des **Rencontres locales** dans le cadre du Dialogue Social, en présence du Président BAILLY. Bien maîtrisées et encadrées par la hiérarchie, elles ne reflètent pas la vraie vie du terrain. Le Conseil d'Administration conseille, à la suite de ces réunions, la remontée d'articles qui **publiés dans le LIACE**, relateront les difficultés non évoquées, afin de contrebalancer ces interventions trop dirigées.

→ Quelques difficultés matérielles ont été rencontrées avec notre **partenaire Azureva.**

La **GMF, autre partenaire**, est parfois présente, son invitation doit être systématique.

→ **Doris STEBIG** rappelle sa dernière **intervention auprès du Siège** sur le texte régissant la **mobilité des cadres supérieurs**, notamment sur le point d'**indemnisation pour une mobilité générant un déplacement de plus d'une heure ou de 50 Km par rapport au dernier bureau.** Pour le Siège, ces cas concernant les **nominations en urbain** seront traités par le DLP qui aura toute latitude d'appréciation.

2. Les Sections Nationales.

→ Les **Métiers Techniques** : Jean Pierre MOELLIC.

• Des avancées sont obtenues au niveau de **l'indemnité** à la mobilité.

Le dossier sur la **reconnaissance** des Responsables d'entités comme des Chefs d'Établissement à part entière se poursuit.

• La vie de la DSEM : **des difficultés** dans la mise en place du système d'information, le suivi de la QS, les inventaires à réaliser avec les CE, le partage des outils pour le futur établissement de crédit, les nombreux départs à la retraite.

**L'AMICALE RECUE PAR LE
PRÉSIDENT J.P. BAILLY.**

Une délégation de l'Amicale composée de Doris STEBIG – Président National-, Marc DAIGNEAU –Président de la Section des Retraités -, Thierry HIRSCH –Vice Président National- et, Christian MARTIN –Secrétaire Général Adjoint-, sera reçue le 9 décembre 2004 à 15 heures par le Président Jean-Paul BAILLY;



→ *Le Président Doris STEBIG rappelle que l'ACE continue à œuvrer pour la reconnaissance de CE à part entière et pour la Part Variable.*

→ **Les Retraités : Marc DAIGNEAU.**

• Le Bureau National s'est tenu le 13/10/04, et a évoqué la **disparition de Raphaël DURA.**

• Invité aux AG des Délégations Est et Centre Massif Central, Marc DAIGNEAU a eu l'occasion d'y rencontrer de nombreux Retraités. La solidarité est nécessaire entre les Actifs et les Retraités, ils sont **sensibles à leur participation aux A.G.** «Avec les Retraités, vous avez tout à y gagner !».

• Enfin, il annonce que Roland WENDLING succède désormais à Daniel LAVISSE aux fonctions de Délégué de Zone pour la Délégation EST et que Raymond DORE est Trésorier de la Section Nationale des Retraités.

3. Les Commissions.

Depuis le Bureau décentralisé, Pierre BROCH travaille sur les futures structures de l'ACE.

Une adaptation des statuts de l'ACE est remise à chaque membre du Conseil d'Administration.

→ Doris STEBIG demande à chacun de lire ce document et de **faire des propositions.**

• **Commission Communication : Bernard MOREAU.**

Elle siègera dorénavant tous les mois.

• **Pierre CHATELET** présente le dossier. La Communication est un **vecteur important en interne et externe**, il doit être cohérent et structuré, accessible à tous.

Pour le **LIACE Magazine** : un Comité de pilotage et un Comité de lecture sont mis en place.

En préparation, différents outils : un Dossier Presse, un Guide de la Communication, un Dépliant futur Retraité, une Revue de Presse, Internet.

• Il est rappelé que Le Guide du Président de département se trouve dans la rubrique Centre de documentation (pages brunes) du site Internet de l'ACE : www.ace.poste-com
Le Guide de la Communication en cours d'élaboration sera une aide pour rédiger les comptes rendus d'audiences, d'assemblées...

Le Conseil d'Administration valide les travaux de la Commission Communication.

• **Commission Courrier : Jackie COUGNON.**

- Le compte rendu d'un groupe de travail qui a eu lieu entre le Siège de La Poste et l'ACE, sur **RDM/V2 : Pilotage et Management des Directeurs d'établissement**, est distribué à chaque participant.

Ce texte liste les incontournables qui doivent permettre au DCC de piloter et manager son établissement dans les meilleures conditions.

Il pourrait servir de base pour la Commission Réseau Grand Public, qui devrait s'en inspirer pour élaborer un document qui s'adapterait aux Chef d'Etablissement Grand Public et qui pourrait être proposé aux Directeurs de Métiers lors d'une prochaine audience.

→ **Doris STEBIG insiste sur ce texte qui a été réalisé par le Siège après réflexions de l'ACE. Chaque membre du Bureau National doit l'étudier et faire remonter ses observations auprès de la Commission Réseau Grand Public pour le prochain BN.**

Il est relevé que «le DCC n'aura pas d'objectif de développement».

C'est une fiche de poste que le Réseau doit aussi réaliser pour ses managers. L'ACE doit s'en inspirer pour la demander au Siège.

• Concernant le **questionnaire Parc Auto**, environ 300 réponses sont en cours d'analyse, alors que certains départements n'ont pas encore répondu ! La synthèse est à remonter au Siège pour fin octobre, et ces conclusions serviraient peut-être à la **préparation des CAP.**

• **Commission RH et Commission Grand Public : Lucien HOCHEDÉZ.**

- Rencontre avec Philippe VERDIER du 13/10/04.

Voir le compte rendu dans ce numéro.

Le Secrétariat Général.



LES AG PROGRAMMEES

18/11/04	Jura Sylviane NEVEUX
20/11/04	Ain Lucien HOCHEDÉZ
20/11/04	Pyrénées Orientales Roger TANTOT
20/11/04	Tarn Doris STEBIG
26/11/04	Aisne Lucien HOCHEDÉZ
26/11/04	Loiret Roland VEDRENNE
27/11/04	Aube Sylviane NEVEUX
27/11/04	Cantal Roland VEDRENNE
27/11/04	Rhône Patrick CAGNARD
27/11/04	Var Roger TANTOT
02/12/04	Morbihan Alain BES
03/12/04	Bouches-du-Rhône Roger TANTOT Mireille LEVEQUE
03/12/04	Seine St Denis Dominique RIPOLL
04/12/04	Cher Roland VEDRENNE
04/12/04	Loire Daniel PALACIO
04/12/04	Haute-Savoie Patrick CAGNARD
07/12/04	Indre Roland VEDRENNE
10/12/04	Tarn et Garonne Jackie COUGNON
10/12/04	Val de Marne Dominique RIPOLL
11/12/04	Alpes Maritimes Roger TANTOT
17/12/04	Vosges Sylviane NEVEUX
21/01/04	Loir et Cher Frank BRIAR



Rencontre avec PHILIPPE VERDIER DIRECTEUR DU RESEAU GRAND PUBLIC et THIERRY CROP DRH du RESEAU GRAND PUBLIC le 13 Octobre 2004 au Siège de l'ACE.

La veille de la réunion du Conseil d'Administration, ses membres réunis, ont reçu Philippe VERDIER et Thierry CROP au siège de l'ACE à Cachan.

→ La démarche.

– La réunion de la CDSP est fixée au 25 novembre 2004.

• Deux volets seront présentés, l'organisation et la structure du Réseau / les métiers de la ligne Guichet, de la ligne Conseil et de la ligne Managériale.

– Un plan de communication sur ces métiers est prévu, avec une plaquette de communication («Nos métiers ont de l'avenir») et un ETC.

– Sur tous ces thèmes ainsi que sur l'évolution du métier de chef d'établissement en zone de vie, des bilatérales avec les organisations professionnelles se tiendront du 09 au 21 novembre 2004.

– La démarche vise à aboutir à une politique nationale contractuelle sur le dossier de déploiement du Réseau, avec un projet de texte socle, applicable même à défaut d'accord de toutes les organisations syndicales, et un projet de texte avec accord de ces représentants.

– Le Siège donnera aux DLP la ligne à suivre afin que la démarche Dialogue Social soit respectée localement. Ainsi, les accords locaux seront signés au niveau du NOD avec le DLP, mais la négociation restera locale.

– Un suivi du Siège permettra de vérifier le respect de la démarche, afin d'éviter qu'elle ne se résume lors des CTP, à un simple rattachement administratif.

• Le classement des zones de vie se fera à compter des classes III, ce qui confirme le métier de chef d'établissement dès ce niveau.

→ Le calendrier.

– Les zones de vie seront connues après la CDSP du 25/11/04.

Il faut coordonner les contingences politiques, économiques et sociales.

– Le Président lance la négociation sociale et politique locale et au 01/01/05, la première tranche devrait être finalisée.

– Il faudra 3 à 5 mois pour mettre en place les zones de vie.

En effet, il faut tenir compte notamment, des ressources disponibles, les lauréats des VPP en cours, les évolutions des départs en retraite de 2005, l'accompagnement des CE dont le recueil des souhaits d'évolution se fera dès cet automne.

Ensuite, le DLP, au vu de tous ces éléments, sociaux, économiques et politiques, pourra déterminer la mise en place des zones de vie.

– De plus, dès juillet 2004, le Siège a diffusé aux départements, les objectifs commerciaux et les budgets de fonctionnement, afin de réfléchir à la mise en place des zones de vie, à la productivité possible, et aux besoins en emploi.

– Les DLP doivent faire remonter cette étude de faisabilité au Siège, pour présentation au COMEX, avant la CDSP du 25/11/04.

• Les zones de vie ne sont donc pas aujourd'hui validées.

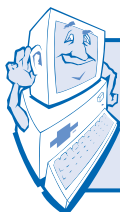
Si elles sont déjà mises en place, il s'agit d'un simple rattachement administratif, ce dont ne veut pas le Siège. La démarche du Dialogue Social doit être respectée, avec notamment la consultation de chaque chef d'établissement impacté.

De plus, la vraie difficulté dans l'implantation de la zone de vie réside dans la mise en place d'un règlement intérieur unique à mener par le futur responsable de zone.

→ C'est le CE Chef de Projet de sa zone de vie, qui est compétent pour définir ses besoins, comme le Gestionnaire de Clientèles (II 3) qui peut être dédié aux Petits Professionnels, ou aux Clientèles Financières, ou suppléer le CE comme Guichetier Animateur.

Les dispositifs de sélection sont mis en place.

– Dès le 15/11/04, les lauréats des VPP seront en formation pour assumer les situations de futurs Chefs de Projet.



JE SUIS BIEN INFORMÉ :

www.ace-poste.com



– Une **lettre de mission** va préciser les responsabilités de ces futurs patrons de zone de vie.

Ainsi, les CE Chefs de Projet négocient avec les élus, et s'appuient sur les DOSI dont le rôle est bien celui de conseil.

→ **Le Siège insiste sur la prise de responsabilité de chaque acteur à son niveau, et notamment par le chef d'établissement qui doit faire respecter les directives du Siège par l'échelon local.**

→ **Le classement des établissements.**
– Il se fera **au fil de l'eau lors de la création de la zone de vie.**

– Aujourd'hui, le Siège connaît la classification théorique, en fonction des critères actuels et du projet du DLP. C'est un simple **élément indicatif** qui sera communiqué aux DLP le 20/10/04.

Les normes seront fixées par le Siège. Les normes actuelles semblent difficilement applicables, vu la baisse de trafic constatée en bureau.

– Le Siège doit se déterminer ensuite sur le **choix de la structure de la pyramide de la fonction de chef d'établissement**, en intégrant les possibilités de passage du fonctionnel à l'opérationnel. Il est précisé que la pyramide sera un mélange de toutes les fonctions par niveau (ex : en III1 on trouvera un chef d'établissement, un conseiller financier, etc....)

→ **Le devenir de la classe III.**
– Les zones de vie seront **toutes implantées pour fin 2007**, elles seront donc **progressives**, la pyramide fonctionnelle sera revue et prévoira de **nombreux passages entre niveaux.**

– Le Siège refuse la création de **groupements suburbains** (rappel : **refus des cathédrales** !).

– Les **regroupements** d'établissements, parfois de classe III, sont réalisés dans l'objectif de **mettre en place une chaîne commerciale ad hoc.**

Mais il pourra rester des III 1 mono bureau en rural.

→ **La classe III est la base de la fonction de chef d'établissement.**

Le Siège garantit au moins le même nombre de chef d'établissement de classe III.

mais pas forcément le maintien de chaque chef d'établissement de classe III sur son établissement.

→ **Les Groupements.**
– La création des zones de vie réduit la portée managériale des DGP. L'échelon groupement **reste toujours l'animation.**

→ **Les zones urbaines.**
→ **Implanter une zone de vie, c'est redéfinir les modalités de services rendus au client.**

Donc, **toutes les zones urbaines**, y compris Paris, **devront se contraindre aussi à respecter les modalités** de leur mise en œuvre.

– Rappel : les postes de CE non impactés par une zone de vie, ne seront pas mis en appel à candidature ! (Pas de règlement de comptes !).

→ **Le chantier RDM.**
– Sa mise en place dès 2004, prévoit **une année de transition.**

– La **gestion individualisée** doit être respectée **jusqu'au niveau III 3**, les autres CE sont gérés par le RSO.

(Le Siège réaffirme **aucun objectif ne doit être envoyé à la sacoche, sans négociation préalable**).

→ **Part Variable.**
– Le **Ratio Global de Performance** est trop sophistiqué.
– Un **nouvel outil** est à l'étude, qui permettra le **calcul direct de la Part**

Variable.
Il renforcera l'autonomie du CE. Outil **non agrégeable**, il sera à l'usage exclusif du CE pour au quotidien, **calculer, analyser et faire évoluer les résultats de son entité.**

– **Son contenu** : les **objectifs annuels** Courrier et Financier, le **budget** de fonctionnement, les **emplois, des critères Qualité et Contrôle**, une marge haute et basse **pour calculer sa Part Variable**, ...

– Il est rappelé que **la Part Variable de chaque DLP dépend des résultats des DGP, soit de la réussite de chaque chef d'établissement.**

→ **ZUS / Encadrement, moyens et normes.**

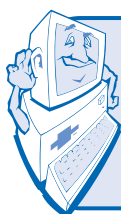
– **Les normes prévues lors de la NDO** s'appliquent : 1 CEQ pour 8 PT (7 si difficultés) / 1 Guichetier Animateur en II 3 à la marge.

– Pour les **bureaux mixtes**, les CE classés III 1 prendront en charge des activités complémentaires pour compenser la baisse de leur activité

– **Moyens de remplacement** : en zone de vie, les **moyens mutualisés diminuent.** Le CE disposera d'un ensemble de ressources sans étiquette de titulaire ou de volant .Il devra établir une programmation trimestrielle et l'adapter en fonction des besoins quotidiens. Les moyens de remplacement seront injectés sous forme d'augmentation des quotités des temps incomplets.

Attention, les temps inclus dans les comptes épargne temps seront pris en compte.

– **Les CE remplaçants** : le remplacement ponctuel se fait avec les moyens de l'établissement. Cependant, des remplaçants permanents de CE seront **nécessaires et polyvalents**, tout comme les remplaçants de la chaîne commer-



**JE REÇOIS TOUTES
LES DIFFUSIONS
www.ace-poste.com**



ciale (conseiller financier,...).

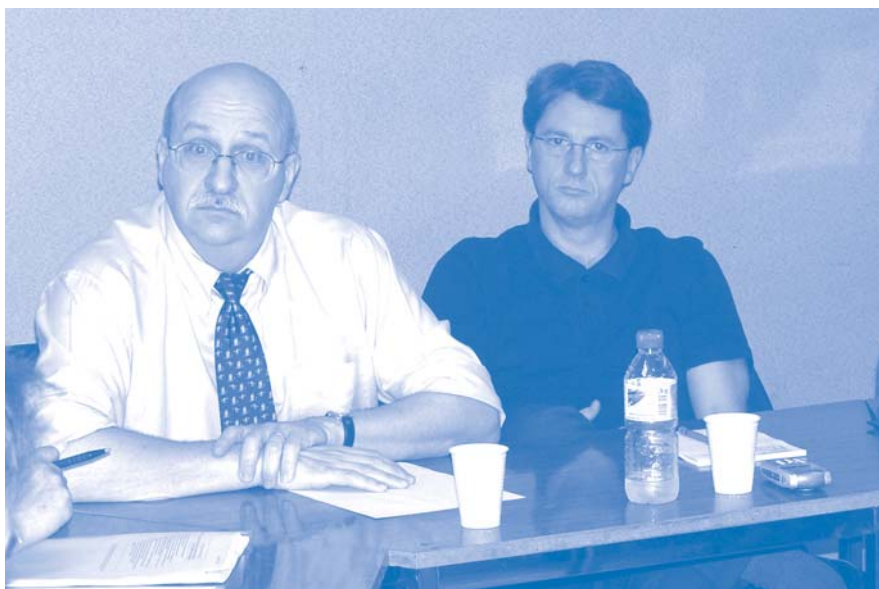
– **En ZUS**, le Siège souhaite dépasser la définition administrative de ZUS. Dans les vrais bureaux ZUS, le Siège souhaite **conserver le CE**, avec possibilités de rattachement de points de contact. Concernant les agents, une réflexion est en cours sur le dispositif à mettre en place (interprètes, équipements en cartes, compensation de trajets,...) et fera l'objet de négociations locales.

→ Les Bureaux Mixtes.

– Un **accord** est intervenu avec le **Courrier qui récupère la Distribution d'ici 2007.**

– Lors de la mise en place des zones de vie, **le transfert de la totalité des emplois correspondants sera réalisé.**

– Le document socle prévoit pour les CE de classe III, un **plan de formation de remise à niveau** professionnelle pour le Réseau, si nécessaire.



Philippe VERDIER et Thierry CROP sont intervenus devant les membres du CA

➔ **Doris STEBIG remercie Philippe VERDIER et Thierry CROP, et sur la demande du Siège, un prochain ren-**

dez-vous est fixé le 10/11/04 dans les mêmes locaux.

Le Secrétariat Général.

REVUE DE PRESSE



«La Poste qui plaît, la Poste qui déplaît».

Si les lecteurs, dans leur grande majorité, saluent le travail des facteurs, ils se montrent en revanche plus critiques sur les dysfonctionnements rencontrés au pays de l'oiseau bleu.

Le Républicain Lorrain. 10 Octobre 2004.

«La Poste: les maires se rebiffent».

Les maires des secteurs ruraux de Lorraine n'ont pas une vision des choses aussi bienveillante que La Poste l'aimerait. Les élus réclament un moratoire sur la réorganisation du Réseau.

Le Républicain Lorrain. 24 Septembre 2004.

«La Poste s'affranchit de la campagne lorraine».

Entre La Poste et la campagne française, ce fut longtemps une affaire de fidélité et de complicité partagée. Mais depuis quelques années, ça râle et ça grogne dans les cantons. A en croire les usagers, maires en tête, et les syndicats maison, le service public du courrier a une fâcheuse tendance à se détériorer.

Le Républicain Lorrain. 23 septembre 2004.

«Service public, pas service du fric».

Personnels, usagers et élus ont dit leur refus de la loi de régulation très pénalisante pour le Gers. La Préfecture a pris note.

La Dépêche du Midi.Gers. 23 Septembre 2004.

«La Poste: le Grand Tri»

Service public: La Poste va engager la plus grande réforme de son histoire avec la suppression ou la transformation d'une partie de son réseau national. 200 bureaux ou agences seraient sur la sellette dans le grand sud.

La Dépêche du Midi. Gers. 18 Septembre 2004.

«Postes: pas de service public au rabais»

Le Bien Public. 22 septembre 2004.

«Grève et manifestation à La Poste».

Les syndicats inquiets pour l'emploi dans les Bureaux.

Ouest-France. 21 septembre 2004.

«Mouvement de grève à La Poste Mardi 21»

Le département de Loire-atlantique a servi de labo à une réforme qui suscite des oppositions.

Ouest-France. 20 septembre 2004.

«Le ministre des finances, Nicolas Sarkozy, veut accélérer la réforme de La Poste.»

Le Monde. 20 Octobre 2004.

**JUSQU'À 6 %
DE REMISE
SUR LES
COTISATIONS
2004**

ASSURANCE AUTO GMF

**ET EN PLUS
BAISSE DES
TARIFS DÈS
OCTOBRE 2004**

BAISSE DES ACCIDENTS EN 2004

Parce qu'on est une mutuelle d'assurance, on n'oublie pas que c'est à vous d'en bénéficier.



GMF. Assurément humain